

**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
(VAUCLUSE)**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LES SORGUES DU COMTAT**

**Extrait du PROCES-VERBAL du Conseil Communautaire
« Les Sorgues du Comtat »
Séance du 06 novembre 2023**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des fêtes à Monteux, le 06 novembre 2023, après convocation légale reçue le 31 octobre 2023, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

Étaient présents :

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Laurent COMTAT, Mme Patricia COURTIER, M. Patrice DE CAMARET, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Evelyne ESPENON, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. Marc MOSSÉ, M. Christophe MOURGEON, M. Guillaume PASCAL, M. Bernard RIGEADE, M. Thierry ROUX, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. Gêrôme VIAU.

Étaient Absents représentés :

M. Fulgencio BERNAL (pouvoir donné à Mme Aurélie DEVEZE), Mme Carine BLANC TESTE (pouvoir donné à M. Marc MOSSE), Mme Nadège BOISSIN (pouvoir donné à M. Gêrôme VIAU). M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ), Mme Isabelle DUCRY (pouvoir donné à M. Jean BERARD), Mme Sylviane FERRARO (pouvoir donné à M. Cyrille GAILLARD), M. Thierry LAGNEAU (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), Mme Valérie PEYRACHE (pouvoir donné à Mme Aurélie VERNHES), Mme Emmanuelle ROCA (pouvoir donné à Mme Patricia COURTIER), M. Jean-Claude RUSCELLI (pouvoir donné à M. Bernard RIGEADE), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS), M. Serge SOLER (pouvoir donné à Mme Jacqueline DEVOS).

Étaient Absents non représentés :

Mme Cindy CLOP, Mme Sandy GEIGER, M. Michel MUS, Mme Patricia NICOLAS, Mme Christelle PEPIN, M. Christian RIOU.

Débat sur la cohérence des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables identifiées par les communes avec le projet de territoire des Sorgues du Comtat

Introduction du débat par M. Marc Mossé

Afin de planifier la production d'énergies renouvelables, l'Etat dans le cadre de la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables dite loi « APER » du 10 mars 2023 demande aux communes de définir des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables en cohérence avec le projet de territoire intercommunal. Ainsi, si l'identification des zones sera votée au sein des conseils municipaux de chacune des communes nous devons au sein du conseil communautaire débattre de la cohérence de ces zones avec notre projet de territoire et notamment notre Plan Climat Air Energie (PCAET) qui sera voté au premier semestre 2024.

Face à l'urgence du changement climatique et la montée du coût de l'énergie, notre PCAET vise à accélérer la transition énergétique en diminuant nos consommations mais également en augmentant sensiblement notre production.

Le Plan climat Air Energie Territorial constituera la feuille de route de notre action en matière de transition énergétique ; avec l'ensemble de nos partenaires.

Il ressort de la compilation des zones d'accélération proposées par les communes à ce jour :

1/ Pas de zone d'accélération proposée en matière d'énergie éolienne en cohérence avec le SCoT du bassin de vie d'Avignon et le PCAET des Sorgues du Comtat en cours d'élaboration.

2/ Des zones d'accélération ambitieuses en matière de développement de l'énergie photovoltaïque avec :

- Une capacité importante de production d'environ 200 GWh/an qui permettra de répondre à nos objectifs fixés dans le cadre du PCAET en cohérence avec le SRADDET PACA.
- Des zones respectueuses des sensibilités environnementales et paysagères en cohérence avec le SCoT du bassin de vie d'Avignon et notre projet de territoire.
- Des zones respectueuses de l'activité agricole. En effet le développement du photovoltaïque au sol est identifié sur des friches ou d'anciennes carrières. A ce stade, pas de zones d'accélération identifiées pour le développement de l'agrivoltaïsme compte tenu du fait que la pertinence des implantations ne peut s'apprécier qu'à l'échelle de l'exploitation agricole et de son projet.
- Des zones en articulation avec les enjeux de végétalisation des centres ville en cohérence avec le programme Petites Villes de Demain.

3/ Des zones permettant d'assurer une diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire : Au-delà du photovoltaïque l'identification de zones d'accélérations pour la production de chaleur renouvelable et pour la production de Biogaz par méthanisation.

4/ Des zones d'activités particulièrement mobilisées pour participer à l'effort de production d'énergies renouvelables permettant ainsi de préserver les ressources agricoles et de limiter l'impact sur les paysages.

Interventions

M. Patrice De Camaret

La France est vertueuse en matière d'énergie puisque notre énergie, grâce au nucléaire, est une énergie décarbonée. La conférence du 27 septembre 2023 sur la transition énergétique animée par Biosphère à Sorgues dans le cadre du PCAET, suggérait que le nucléaire n'est pas la solution, ce n'est pas mon opinion. Le débat sur l'énergie doit être très large.

Il paraît important de bien définir ce qui relève de la Loi, de ce qui nous est imposé et à quel moment on fait un choix. Si on va trop loin, il faut se donner la possibilité de revenir en arrière, de demander des délais supplémentaires. Ne pas s'imposer des contraintes qui aient des conséquences trop fortes ou qui seraient des choix techniques.

Des orientations qui vont dans le bon sens sur l'éolien et le solaire.

Il est nécessaire de bien mesurer les impacts des installations énergétiques sur l'environnement via des études d'impacts appropriées et accessibles.

M. Jean Bérard

Il est nécessaire de bien définir quel est le sujet du débat. Est-ce que la Loi est bien claire ?

Il faut que l'Etat cesse de nous imposer des objectifs dans des délais aussi contraints, c'est trop difficile. Malgré l'urgence du changement climatique dont nous avons bien conscience, nous devons nous assurer de notre capacité à faire, à mettre en œuvre.

J'ai bien compris les deux leviers principaux du défi de la transition énergétique : baisse des consommations et augmentation de la production via sur notre territoire 3 énergies principalement : le solaire, la méthanisation et la chaleur renouvelable. Mais il est difficile de se prononcer sur les choix énergétiques, à quel endroit avons-nous le choix ?

M. Marc Mossé

Il ne faut pas se tromper d'objectif et de débat. Le débat ne porte pas sur les orientations nationales en matière de mix énergétique et de développement nucléaire. Il s'agit aujourd'hui de débattre sur la cohérence de notre planification en matière de production d'énergies renouvelables. Les cartes ont vocation à flécher les endroits où il existe un potentiel de production et où nous, collectivités, sommes favorables au développement.

Par ailleurs, il faut souligner que la feuille de route donnée par les élus aux techniciens en charge de l'élaboration de notre Plan Climat Air Energie est d'être attentif à ce que la stratégie permettant d'assurer la transition énergétique et écologique de notre territoire soit socialement acceptable.

M. Robert Igoulen

Le débat doit porter sur la cohérence des zones d'accélération avec le projet de territoire. Le projet de territoire des Sorgues du Comtat a été élaboré en septembre 2017 et a donc plus de 6 ans. Ce projet a besoin d'être réécrit sur plusieurs des 9 chantiers retenus, notamment le chantier n°8 qui s'intitule « innover pour l'environnement et en faveur d'une transition écologique ».

Réponse de M. Marc Mossé : le Contrat de Cohérence et de Transition écologique (CRTE) voté en décembre 2021 a actualisé le projet de territoire de 2017 autour notamment de l'orientation 3. « Promouvoir un modèle de développement plus efficient » quoi comporte 5 objectifs :

- Objectif 3.1 : Performance économique
- Objectif 3.2 : Performance environnementale (notamment Encourager l'investissement dans les énergies renouvelables ; Accélérer la rénovation thermique du parc de logements

et de bâtiments publics ; végétaliser les villes et les villages ; Réduction des déchets et augmentation de leur valorisation (biodéchets notamment) et Préservation des milieux naturels et de la biodiversité).

- *Objectif 3.3 : Sobriété foncière*
- *Objectif 3.4 : Transition alimentaire*
- *Objectif 3.5 : Prévention des risques naturels et protection des populations en particulier la lutte contre les inondations*

Pourquoi le débat au sein de l'intercommunalité intervient avant la concertation du public ?

Réponse de M. Marc Mossé :

La Loi ne précisant pas si le débat intervient avant ou après la concertation nous avons fait un choix. Nous avons proposé de faire le débat avant la concertation pour s'assurer en amont de la cohérence des zones à l'échelle des Sorgues du Comtat et afin que le public puisse avoir la vision des zones proposées sur sa commune dans le contexte des besoins et du potentiel de production à l'échelle intercommunale (les capacités de certaines communes étant particulièrement contraintes par le risque inondation ou les protections patrimoniales il convient de montrer que la production sur les autres communes de l'intercommunalité permettront de répondre aux besoins du territoire).

Intervention de M. Robert Igoulen (suite)

Les communes disent non aux parcs éoliens sur leur territoire. Cela évitera des débats à n'en plus finir sur les avantages-inconvénients de ce type de production d'énergie et permettra de ne pas abîmer nos paysages.

Non également à l'agrivoltaïsme qui a transformé bien souvent les agriculteurs en industriels.

Prudence sur l'installation d'ombrières qui conduisent quelquefois à faire plus de mal que de bien, en supprimant les arbres et du végétal qui protège.

Il faut noter que les cartes tiennent compte des contraintes fixées par l'Etat concernant les zones protégées à divers titres.

M. Igoulen souhaite que les indicateurs de suivi les plus pertinents soient actualisés tous les ans. Il serait catastrophique de découvrir, 5 ans après, que le chemin n'est pas le bon.

Réponse de M. Marc Mossé :

Oui, nous aurons des indicateurs de suivi. Dans le cadre de la démarche avec l'ADEME de territoire engagé Climat Air Energie que nous avons lancé en septembre dernier, le référentiel qui nous est proposé va nous permettre de suivre de nombreux indicateurs pour évaluer nos politiques publiques.

Intervention de M. David Bellucci

Je vais faire une proposition. Je vous propose d'inciter, d'obliger les propriétaires de maisons individuelles, à installer du photovoltaïque. Mais aujourd'hui la priorité des ménages c'est de remplir le frigo, ils n'ont pas les moyens de s'équiper. Ainsi, en contrepartie, il faudrait créer une structure au niveau de l'agglomération qui fiance ces investissements et qui se paye sur le retour sur investissement. Une fois le retour sur investissement réalisé, les particuliers deviennent propriétaires des panneaux.

M. Christian Gros prend acte du débat.